

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
5 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
1 » 7 » soir.	1 » 45 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 41 » »	5 » 50 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivé à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 26 Janvier.

Nous publions à la 3^e page :

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU QUERCY EN 1789

Nous prions instamment les personnes qui constateraient des erreurs dans l'orthographe des noms des députés de vouloir bien en donner avis à M. L. Combarien, archiviste à Cahors. Il sera tenu compte de ces rectifications dans le tirage à part que nous préparons.

Nous prions nos souscripteurs du dép^t de vouloir bien faire retirer les livraisons dans nos bureaux pour éviter toute avarie résultant de l'envoi.

Une faute de pagination s'étant produite dans la 2^e feuille, nous informons les souscripteurs que cette feuille va être réimprimée, et qu'elle leur sera envoyée avec la 3^e livraison.

CORRESPONDANCE

(Service spécial du Journal du Lot).

Versailles, 24 janvier.

Il avait été dit que les droites étaient tombées d'accord pour porter M. de Larocheoucauld-Bisaccia, comme candidat au siège inamovible sénatorial laissé vacant par M. d'Aurelle de Paladines, en faveur duquel M. le duc Decazes avait renoncé à maintenir sa candidature. Mais hier matin, en présence de nombreuses lettres de protestation reçues par M. de Larocheoucauld de son collègue électoral, le noble invalidé a écrit une lettre aux sénateurs qui avaient été ses parrains, pour les prier de retirer sa candidature, décidé qu'il était à se représenter devant ses électeurs. Dans cette lettre, M. de Larocheoucauld a insisté vivement pour que le parti conservateur du Sénat fit preuve d'union et de fermeté en reportant toutes ses voix sur M. le duc Decazes. Le premier tour de scrutin n'ayant pas eu de résultat, comme je vous l'ai dit hier, la majorité du Sénat n'a pas cru devoir passer, séance tenante, à un second tour de scrutin : elle a remis l'élection à aujourd'hui.

L'affaire de Nantes doit être discutée aujourd'hui à la Chambre des députés. Les gauches ont décidé de repousser la demande des droites, si elle se produisait, pour transformer en interpellation la question que doit adresser M. Laisant au ministre de la guerre, au sujet de cette affaire.

Les bureaux de la Chambre ont nommé diverses commissions, notamment celle chargée d'examiner le projet de M. Bardoux, sur la gratuité de l'enseignement primaire. Les membres nommés sont favorables à ce projet.

M. Léon Say sera entendu aujourd'hui par la commission des finances sur les moyens de mettre à exécution les projets de M. de Freycinet.

La gauche républicaine s'est réunie hier à quatre heures, dans la salle des Conférences du boulevard des Capucines. Elle a chargé son président de faire une démarche auprès de M. Grévy, et de lui demander de diviser à l'avenir les séances publiques en deux parties. La première serait consacrée à la discussion et au vote des projets de loi et propositions, la seconde aux vérifications des pouvoirs.

M. Gorsse, un des députés invalidés au mois de décembre dernier, vient d'adresser aux électeurs de l'arrondissement d'Albi, une circulaire pour leur faire savoir qu'il ne se représente pas aux élections de dimanche prochain.

M. Jules Grévy informé par les bureaux de la gauche et du centre gauche des résolutions prises par ces deux réunions, et que j'ai indiquées plus haut, aurait déclaré qu'il lui semblait impossible de faire décider que la moitié de la séance serait consacrée aux vérifications de pouvoirs et l'autre moitié à examiner des propositions et projets législatifs, les discussions ne se terminant jamais à la même heure et ne pouvant pas être limitées. Il se serait d'avis, au contraire, qu'on consacrerait certains jours aux vérifications, et les autres jours de séance aux travaux législatifs. Il voudrait enfin que la Chambre décidât de tenir des séances de nuit.

On dit que le ministre de la guerre a prononcé la mise en disponibilité de M. Hubert-Castex, l'auteur de l'ordre du jour de Nantes.

La commission du Sénat s'est définitivement constituée aujourd'hui.

M. Pouyer-Quertier a été élu par 17 voix et un bulletin blanc. MM. Cunin-Gridaine et Cordier, de la gauche, ont été élus vice-présidents.

MM. Dauphin et Cazot, de la gauche, ont été élus secrétaires.

On dit que M. de Mun, député, aurait l'intention de donner sa démission.

D'après les nouvelles de Constantinople, les plénipotentiaires turcs ont télégraphié au gouvernement Ottoman les conditions de la Russie. Ces conditions auraient été examinées dans un conseil des ministres tenu hier à Constantinople. Les avis de cette dernière capitale signalent la situation intérieure comme fort critique.

On organise activement la défense de la capitale.

D'après des renseignements officiels, le danger de la Russie de voir l'Autriche se mettre du côté de l'Angleterre, est complètement écarté.

Versailles, 25 janvier soir.

Aujourd'hui seulement est venue à la Chambre la discussion au sujet de l'affaire de Nantes, le général Borel n'ayant pu assister à la séance de la Chambre.

En somme, la discussion a été beaucoup moins vive qu'on ne le pensait. M. le général a répondu à l'interpellation de M. Laisant comme on l'avait annoncé.

L'honorable ministre considère le premier ordre comme apocryphe. Il croit que cet ordre a été falsifié. Quant au second ordre de la place, les considérants contiennent un mot qui aurait pu être supprimé sans inconvénient. Le premier paragraphe du dispositif doit être maintenu. Le second, relatif à la sortie des militaires qui iraient au théâtre de Renaissance, est dangereux, parce qu'il est de nature à amener des conflits; enfin le troisième considérant relatif à la pièce est au moins puéril. Il n'y avait pas lieu de le communiquer aux troupes. En résumé, la place a bien fait de prendre des dispositions pour empêcher le retour de scènes de désordre, mais on pouvait attendre de l'officier commandant la place plus de circonspection et de réserve.

Les explications de l'honorable ministre de la guerre paraissent avoir satisfait les gauches en général, et M. Laisant en particulier. En conséquence, l'incident est clos.

Une remarque en passant : le général Borel a blâmé l'officier commandant la place, mais il résulte de ses déclarations que, contrairement à la nouvelle donnée par certains journaux, il n'a infligé aucune punition à l'auteur de l'ordre du jour incriminé. Toutefois, on dit que le décret qui met en disponibilité M. le colonel Hubert-Castex, paraîtra prochainement au Journal officiel.

Dimanche soir, doit avoir lieu à Belleville, un grand banquet de 400 convits offert à M. Gambetta, par le comité électoral du 14 octobre et par les comités électoraux des quatre quartiers pour les élections municipales.

M. Gambetta doit prononcer un grand discours politique dans ce banquet.

Il est inexact, actuellement du moins, que l'expulsion de M. Duportal ait été prononcée par le groupe parlementaire de l'extrême gauche.

Et maintenant, parlons de la politique extérieure. Ce matin, l'horizon était couvert de gros nuages, près d'éclater. La déclaration de sir H. Northcote, à la chambre des Communes, et celle de lord Beaconsfield à la chambre des Lords, relatives à une prochaine demande de crédits, avaient jeté la perturbation dans les esprits. De plus, le Daily News avait reçu de son correspondant spécial des dépêches annonçant que la flotte anglaise croisait dans la baie de Besika, avait reçu l'ordre de débarquer des troupes à Gallipoli.

Ces nouvelles graves viennent d'être heureusement atténuées par d'autres dépêches publiées par l'Agence Havas.

Une dépêche de Constantinople affichée dans les couloirs au début de la séance a produit une extrême sensation. Elle annonçait que l'ordre avait été envoyé aux plénipotentiaires de signer les préliminaires.

Les signatures ont dû être données ce matin. Les conditions seraient les suivantes :

Indemnité de guerre de 500 millions de francs et occupation de Batoum, Kars et Erzeroum jusqu'au paiement intégral;

Ouverture des détroits aux navires de guerre russes;

Autonomie de la Bulgarie sur la base déjà adoptée dans le Liban; la Turquie nommerait un gouverneur chrétien; mais cette nomination serait soumise à l'approbation des puissances; la principauté Bulgare ne comprendrait pas la Thrace et serait limitée au Sud par les Balkans;

L'indépendance de la Serbie serait proclamée, avec une petite rectification de frontières;

Le Monténégro obtiendrait Antivari, une partie du lac de Scutari, Nihisik et Spuz;

Une partie de l'armée russe entrerait à Constantinople, où serait signé le traité de paix définitif.

Enfin une autre dépêche de Londres dément la nouvelle à sensation publiée par le Daily News au sujet des instructions qui auraient été données à la flotte anglaise de la Méditerranée.

Donc, ce soir, on voit tout en rose et l'on est à la paix.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 24 janvier.

M. Grévy lit une lettre du président de la Chambre italienne remerciant la Chambre d'avoir suspendu la séance à l'occasion de la mort de Victor-Emmanuel.

Discussion du projet d'amnistie pour les délits de presse.

M. Lenglé, au nom des bonapartistes, dépose un amendement tendant à supprimer dans l'article 1^{er} les mots : du 16 au 14 octobre.

M. Goblet, rapporteur, répond.

Il constate que le chiffre officiel des poursuites pour délits de presse, entre le 16 mai et le 13 décembre, s'élève à 3,271, dont 2,709 condamnations. (Mouvement à gauche.)

M. Goblet dit que le 16 mai a été condamné trois fois : par le pays, par la Chambre et par le Message du 14 décembre.

L'orateur achève son discours aux applaudissements unanimes de la gauche et du centre gauche.

M. Baragnon réplique, et ensuite M. Talandier.

M. Rouher monte à la tribune pour défendre l'amendement.

M. Rouher dit que la loi actuelle est une loi de représailles.

M. Rouher rappelle l'amnistie décrétée par l'empire. (Vives protestations à gauche.)

M. Daumas l'interrompt en disant : « C'est le bourreau amnistiant les victimes. » (Agitation.)

M. Dufaure dit que le projet actuel a pour but de réparer les malheurs qui, politiquement parlant, ont affligé la France pendant six mois. Ce

projet est une œuvre patriotique, non-seulement utile, mais nécessaire, pour supprimer les conséquences de l'acte du 16 mai, lequel fut légal en lui-même, mais dont la responsabilité des suites retombe exclusivement sur le ministère du 17 mai. (Applaudissements à gauche.)

M. Dufaure ajoute que le 16 mai fut une entreprise électorale.

M. Dufaure reproche notamment aux ministres du 17 mai d'avoir supprimé la responsabilité ministérielle, en faisant intervenir la personnalité du Maréchal.

M. Dufaure ajoute que cette violation du principe constitutionnel fut cause de l'irritation qui détermina la plupart des offenses depuis le 16 mai.

M. Dufaure reproche encore aux ministres du 17 mai d'avoir dirigé eux-mêmes des poursuites contre la presse. Cette circonstance explique pourquoi le projet vise seulement les délits commis entre la période du 16 mai au 13 décembre.

M. Dufaure conclut en disant que le projet est une loi d'apaisement destinée à effacer les suites d'une politique qui a oublié que le principe de l'égalité est la base de notre justice. (Vifs applaudissements à gauche.) M. Dufaure reçoit une véritable ovation.

Le scrutin est ouvert sur l'amendement.

L'amendement de M. Lenglé est rejeté par 317 voix contre 138.

M. Goblet présente une légère rectification au texte de l'article premier.

Il ajoute que l'amnistie comprend tous les délits d'imprimerie, librairie, affichage et colportage.

La modification consiste à supprimer du projet les mots : « Les délits commis par paroles. »

L'article premier est adopté.

Sur l'article 2, M. Rouher prend la parole. Il combat cet article et s'applique à démontrer qu'il est contraire aux droits des citoyens.

M. Goblet répond que les droits des tiers sont réservés par le projet.

Sur la demande de M. Rouher, le vote est divisé sur l'article 2.

La première partie de l'article 2, moins les mots « Pour faits étrangers à la politique, est adoptée par mains levées.

La seconde partie, comprenant les mots dont M. Rouher demandait la suppression, est adoptée par scrutin.

L'ensemble de l'article 2, l'article 3 et l'ensemble du projet sont adoptés par 321 voix contre 35.

La séance est levée.

SÉNAT

Séance du 23 janvier.

L'élection d'un sénateur inamovible n'a donné aucun résultat. Un deuxième tour de scrutin aura lieu demain.

Les urnes ont été posées sur la tribune à trois heures, et retirées à 4 heures et demie. Voici les résultats du dépouillement :

Votants.....	272
Majorité absolue.....	137
MM. Decazes.....	128
Victor l'franc.....	129

Général Ducrot, 7. — La Rochefoucauld-Bisaccia, 2. — Amiral Jauréguiberry, 2. — Estancelin, 2. — Lacombe, 1. — Dumas, 1.

Il y a ballottage. M. d'Audiffret-Pasquier demande au Sénat s'il veut procéder de suite à une nouvelle épreuve. La gauche crie : « Oui, tout de suite ! » La droite demande le renvoi à demain.

Deux épreuves par assis et levé sont déclarées douteuses. Nouveau scrutin qui décide, par 144 voix contre 131, que le deuxième tour n'aura lieu que demain.

Séance du 24 janvier.

Le second tour de scrutin au Sénat, n'a pas donné de résultat, la majorité étant de 136 voix, M.

le duc Decazes n'en a obtenues que 428 et M. Victor Lefranc 429. Le 3^e tour de scrutin a été renvoyé à quinzaine.

REVUE DES JOURNAUX

Soleil

Le monde politique a parfois, comme tous les autres mondes, ses tristes révélations et ses chroniques scandaleuses. La faiblesse et l'indignité humaines sont, hélas ! de toutes les classes et de tous les partis. Nous venons d'en avoir les preuves éclatantes dans les querelles de ménage de la presse radicale, et ces preuves sont de diverses natures. Si les unes n'atteignent, dans leur honorabilité, que d'obscurs comparses, d'autres dépeignent de leur prestige d'indépendance et d'incorruptibilité des intransigeants renommés qui ont eu leurs heures de défaillance et qui, à ces heures-là, ont transigé avec leur conscience de républicain et se sont volontairement humiliés devant la puissance de César.

Il y a d'abord l'instructive et curieuse histoire de ce rédacteur du Réveil, du nom de Chartier, qui n'était rien moins qu'un agent de police.

M. Chartier a avoué qu'il adressait des rapports confidentiels au préfet de police sur la rédaction du Réveil, et probablement aussi sur la rédaction d'autres journaux. Il n'y a donc pas à douter.

Il est vrai que M. Chartier a essayé de donner au rôle méprisable qu'il avait accepté un motif, qui, selon lui, en devrait être la justification aux yeux du parti républicain. Il a prétendu qu'il n'était entré dans la mine de la police que pour les contreminer, au profit du radicalisme intransigeant.

M. Chartier affirme que M. Duportal était dans le secret de son double manège et connaissait ces deux visages.

Si M. Chartier dit vrai, il ne trompait pas le Réveil, mais alors il trompait le préfet de police qui le payait et dont il recevait l'argent.

Dans ce cas, cet argent était deux fois mal gagné.

M. Duportal a renié M. Chartier. Que le parti radical intransigeant juge entre eux. C'est son affaire. Mais cet incident n'en jette pas moins une ombre et triste lumière sur le journalisme contemporain. Il y a une moralité à en tirer.

Défions-nous des excitations exagérées des journaux rouges et aussi des affiches rouges, car nous avons vu récemment des affiches rouges dont l'origine est restée aussi suspecte qu'inconnue.

Du moins nous sommes avertis, et si bien avertis, que c'est à se montrer inquiets et soupçonneux chaque fois qu'on voit arriver dans une rédaction de journal un inconnu dont on ne sait rien. C'est à se demander désormais si cet inconnu ne vient pas de la préfecture de police.

Cependant, à quoi peut bien servir la police secrète ou politique dans un temps comme le nôtre, où chacun dit tout haut ce qu'il pense ? On pouvait la comprendre sous le premier empire, où tout faisait silence, sous la restauration, sous la monarchie de 1830, sous le second empire, où il y avait des complots souterrains qui allaient jusqu'au régicide.

Mais maintenant, ce n'est guère plus qu'une tradition, et l'argent qu'on y consacre est à peu près de l'argent jeté à la Seine.

Cela est si vrai, que les deux tiers des deux millions de fonds secrets que vote le Parlement servent à tout autre chose qu'aux dépenses de police.

Si les agents de police secrète ou politique sont moins dangereux à l'époque actuelle, ils n'en sont pas plus recommandables, et on aura raison de regarder un peu autour de soi, de peur de couder, sans le savoir, des Chartier.

M. Duportal a nié, et nous le croyons sur parole, sa demi-complicité dans les combinaisons par trop profondes et par trop habiles de M. Chartier. Mais il n'a pu désavouer la lettre qu'il a adressée à Napoléon III, alors prince-président, après le coup d'Etat, lettre dont nous avons publié le texte.

C'est la supplique d'un vaincu qui demande grâce au vainqueur et qui offre de s'atteler au char du triomphe de ce vainqueur pour l'aider à monter au Capitole.

C'est peut-être humain, mais à coup sûr ce n'est pas romain, et M. Duportal, ayant écrit cette humble supplique, n'aurait pas pu servir de modèle à Corneille pour les héros de ses tragédies.

Mon Dieu, nous ne lapiderons pas M. Duportal, père de famille, parce qu'il a sacrifié sa foi politique et sa vertu républicaine à la nécessité de donner du pain à sa femme et à ses enfants. Le rôle de martyr n'est pas dans le tempérament et à la taille de tout le monde.

Mais, lorsqu'on s'est mis aux genoux du prince-président, après le 2 décembre, lorsqu'après le coup d'Etat, par n'importe quelle considération privée, si admissible qu'elle puisse être, on s'est offert à lui, corps et âme, on devrait au moins se montrer plus modeste, plus tolérant, plus modéré dans son républicanisme.

Qui nous dit que le socialisme de M. Duportal, comme celui de M. Amigues, n'est pas simplement un masque du césarisme.

INFORMATIONS

La Chambre des députés a adopté sans discussion et à l'unanimité, moins huit voix, le projet approuvant la rétrocession par la Suède à la France d'une des petites Antilles, l'île de Saint-Barthélemy.

Sept magistrats du parquet, cinq procureurs généraux et deux procureurs de la République, qui avaient mis le plus particulièrement l'action judiciaire au service de la politique du 16 mai, viennent d'être révoqués ou mis à la retraite par M. Dufaure, ministre de la justice.

Le président de la république vient de signer un décret constituant une commission chargée de préparer un projet de loi concernant la vicinalité.

La loi du 11 juillet 1868 avait affecté à l'achèvement des chemins vicinaux de toutes catégories une subvention de 115 millions répartie en dix annuités et avait créé une caisse destinée à fournir aux départements et aux communes des avances à 4 0/0, amortissement compris, remboursables en trente années.

Une dotation de 200 millions avait été attribuée à cette caisse. A la suite de la guerre, la période de dix années fixée pour l'achèvement de cette vaste opération a été prorogée de quatre années, de sorte qu'elle ne se terminera qu'en 1882.

Il reste encore à répartir 28 millions de subventions, mais la dotation de la caisse des prêts se trouve complètement épuisée. Bien que de nouvelles demandes lui soient adressées en grand nombre, il résulte du rapport présenté en 1877 que les dépenses étant évaluées à 1 milliard 400,000 de francs, et les ressources de toute nature ne s'élevant qu'à un milliard, il manque 400,000 de francs pour achever l'entreprise.

Il est donc indispensable de renouveler la dotation de la caisse.

D'autre part, il faut songer à assurer l'entretien de cet énorme réseau de chemins créés au prix de sacrifices si considérables ; or, les ressources que la loi de 1836 a mises à la disposition des communes pour cet objet sont bien insuffisantes. Tout le monde le comprend et s'en préoccupe. L'année dernière, à la suite de deux propositions déposées à la Chambre des députés, les Conseils généraux ont été appelés à donner leur avis sur les mesures à prendre pour faire une étude complète de la question, et il est urgent de prendre une détermination.

La commission aura en outre pour mission d'examiner diverses questions se rattachant au personnel des agents-voyers, dont la tâche a grandi en proportion des travaux accomplis, et au contrôle d'un service dont le budget annuel s'élève pour toute la France à 160 millions.

Dans un rapport au président de la république, M. le ministre de l'intérieur a indiqué sommairement les premiers points de la mission réservée à la commission dont il sollicitait la création.

On annonce, d'après une correspondance de Berlin, que de nouvelles complications ont surgi entre le Danemark et l'Allemagne à l'occasion d'un phare que cette dernière désire construire sur la côte du Jutland. Le Danemark proteste contre ce projet, comme une violation de son territoire ; tandis que l'Allemagne soutient que ce phare ne se trouvera pas dans les eaux danoises, puisqu'il sera placé à quatre milles de la côte.

M. le ministre de l'intérieur a prononcé, en ouvrant la session du conseil supérieur des prisons, un intéressant discours où il a tracé le tableau de tout ce que l'administration de nos établissements pénitentiaires avait essayé de faire pour moraliser les détenus et pour les empêcher de retomber après leur libération dans les habitudes qui leur avaient été une première fois si funestes. On pratique autant que possible, dans les prisons, le système de l'isolement, et l'on s'efforce de faire entrer les détenus qui sont assez jeunes pour qu'on puisse attendre d'eux un retour au bien, dans des ateliers où ils sont sûrs de trouver un travail suffisamment rémunéré. M. de Marcère s'est loué hautement à ce sujet du concours que l'ad-

ministration avait obtenu de la part de plusieurs œuvres pour les détenus libérés ; il s'est félicité en particulier, avec une franchise dont il faut savoir gré en ce moment à un ministre républicain, des services qu'avaient rendus et que rendaient encore tous les jours à la cause à la fois sociale et humanitaire dont il était préoccupé, « les communautés religieuses. » Espérons qu'il n'aura pas à se repentir de sa sincérité, et que la presse radicale ne l'accusera pas, pour cela, de cléricisme.

ESPAGNE

Les dépêches suivantes sont relatives au mariage du roi d'Espagne avec la princesse Mercédès, fille du duc de Montpensier :

Madrid, 23 janvier.

La ville est pavoisée, la foule est immense. Les troupes font déjà la haie sur le parcours qui doit suivre le cortège.

La princesse Mercédès de Montpensier a quitté Aranjuez à neuf heures et demie.

Le roi se rendra à l'église Atocha à dix heures et demie.

Il fait un temps de printemps.

Madrid, 23 janvier.

Le roi et la famille royale suivis d'un brillant cortège sont sortis à dix heures et demie du palais royal pour aller à l'église d'Atocha. Ils ont été acclamés sur leur passage.

La princesse Mercédès, la reine Christine et la famille de Montpensier, arrivant d'Aranjuez, sont allées à l'église au milieu des plus vives acclamations d'une foule immense.

Madrid, 23 janvier.

L'affluence des étrangers et des personnes arrivant de la province augmente. L'enthousiasme est grand, l'ordre le plus complet règne.

Le cortège royal est magnifique. Les ambassadeurs et les grands d'Espagne en font partie et en augmentent l'éclat.

De nombreuses salves d'artillerie retentissent. Dans toutes les églises, les cloches sonnent à toute volée. La tribune de la presse compte un grand nombre de correspondants, dont plusieurs en uniforme.

Aujourd'hui, un grand banquet diplomatique, suivi d'une réception, aura lieu chez le président du conseil.

La Banque a fait aux pauvres une distribution de 25,000 fr.

300 commissaires de l'industrie provinciale sont chargés de présenter un cadeau au roi.

Le roi François d'Assises donne un superbe diadème en diamants à la jeune reine, et au jeune roi le bâton de commandement qui a appartenu à Ferdinand VI.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

Le Journal officiel publie un rapport du ministre des travaux publics concernant les aspirants conducteurs des Ponts-et-Chaussées.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT.

26 janvier 1878. (7)

LES ONZE

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

Par Adolphe FAYRE.

Première partie.

II

LES ONZE

— Comte de Rheinberg, il en est temps encore, bientôt peut-être il sera trop tard. Réfléchissez.

Le comte, impassible, se retourna vers le major.

— Est-ce fini ? dit-il d'un ton où l'ironie perçait.

— Oui, s'écria le major : mais je vous en donne ici ma parole de soldat, c'est qu'à la première légèreté qui viendra compromettre l'œuvre commune, je vous passerai mon épée au travers du corps.

— Messieurs, dit le comte d'un air plus sérieux qu'on ne lui aurait cru voir

prendre, j'accepte vos menaces comme j'ai accepté vos offres de services, certain que si je réussis vous rétracterez vos insultes, et que, si j'échoue, la hache du bourreau nous empêchera de nous nuire davantage.

Puis d'un geste de noblesse il leur montra le faubourg en leur disant :

— Allez ! Les deux conjurés se retirèrent et disparurent dans le lointain.

Aux même instant, deux hommes portant le costume d'ouvrier sortirent du fossé de la porte aux Peintres et montrèrent leurs têtes au niveau du sol.

L'un de ces deux hommes était une sorte d'hercule, au teint brun, à la face effarée, à la chevelure épaisse, aux membres charnus et nerveux ; sa figure respirait la force brutale et la stupidité.

L'autre, au contraire, était petit, mince, blond, laid. Il joignait à un museau de fouine une souplesse de chat et une agilité d'épureuil.

Autant le premier, qui se nommait Letrapu, avait l'air lourd, autant Lapoulotte, c'était le nom du second, paraissait fin et rusé.

L'un était l'esprit, l'autre le bras.

— Ah ! vous voici, mes deux zélés, dit le comte hollandais en leur faisant signe de venir près de lui. Quoi de nouveau, Letrapu ?

Comme on le voit, le noble personnage avait choisi deux serviteurs, deux aides,

dont les qualités réunies formaient un ensemble complet pour l'exécution de ses ordres.

— J'attends les ordres de Monseigneur, répondit Letrapu de son air idiot et en s'avançant.

— Tu n'attendras pas longtemps. Et toi, Lapoulotte, ajouta-t-il en se tournant vers le second individu qui avait suivi le premier.

Lapoulotte prit une voix mielleuse qui lui était habituelle.

— La petite refuse toujours vos présents et vos offres, et, si je dois le dire à monseigneur, elle se marie.

— Bientôt ?

— Ça doit être dans quelques temps.

— Avant que le jour soit fixé, elle sera à moi. Je veux enlever cette fille.

— Nous l'enlèverons ! fit Letrapu du ton d'un homme à qui l'on aurait proposé un verre de vin et qui répond : J'accepte.

— Pour moi, dit Lapoulotte, j'ai un moyen de pénétrer dans la cambuse, et avant deux jours je serai l'ami intime du fiancé et de la mère Taupier.

— Est-il malin ce Lapoulotte ! murmura Letrapu, il a toujours des idées surprenantes.

— Et toi, Letrapu, tu seras de la noce.

— Fameux !

— Silence ! fit le Hollandais en prêtant l'oreille, j'entends la porte de la maison de Mariette s'ouvrir.

— En effet, la porte bâtarde s'ouvrit doucement et la femme voilée qui était entrée à trois heures sortit précipitamment.

Aussitôt la voiture qui l'avait amenée déboucha d'une rue transversale et vint prendre la dame.

— Lapoulotte, dit le comte au petit homme, tu vas suivre cette voiture, il faut que je sache ce soir quelle est la femme qui vient d'y monter. Va !

— Et moi ? demanda Letrapu.

— Toi, tu vas m'aider, s'il en est besoin, à connaître l'homme qui sortira probablement tout à l'heure, Tiens-toi à l'écart.

Letrapu alla errer parmi les pierres du chantier.

III

où IL EST PARLÉ D'AMOUR ET DE COUPS D'ÉPÉE

Remontons de deux heures environ le cours du temps et entrons dans la maison de Mariette Taupier à la suite du cavalier et de la dame voilée que nous y avons vu pénétrer.

Le cavalier a attaché son cheval dans une petite cour située derrière la maison, puis il est entré dans une salle basse, disposée pour salon. Il y a là un lit de repos, quelques sièges, une bibliothèque et un grand tapis qui couvre le sol.

Le cavalier ouvre la fenêtre qui donne sur la cour, s'étend dans un fauteuil et se dispose à l'attente.

A peine est-il installé qu'une clef tourne dans la serrure de la porte de la rue et que le bruit d'une robe de soie, frottant contre les murailles, lui annonce l'arrivée de la personne qu'il attend.

Il se lève, ouvre les bras et une femme s'y précipite en murmurant :

— François !

— Louise ! répond l'homme.

— Et le bruit d'un baiser vient interrompre la suite de ces deux mots.

— Le cavalier est brun, grand, beau. Dans ses yeux brille le feu du génie. La bonté se lit sur son visage un peu pâle. Ses manières sont nobles et distinguées. On devine à sa parole ferme et douce à la fois un caractère loyal, une âme franche, un cœur aimant et sensible.

Il peut avoir trente-cinq ans ; il est arrivé à cette dignité calme, inconnue de la pétulante jeunesse et qui annonce un âge mûr plein de vigueur et de courage, une vie passée dans la réflexion et le travail.

Cet homme, c'est François Blondet, l'architecte du roi, choisi pour l'édification de la porte Saint-Denis.

La femme... oh ? la femme, c'est presque un ange !

(A suivre.)

Nous trouvons aussi dans le *Journal officiel* le décret suivant sur le même sujet :

Le Président de la République française, Le Conseil d'Etat entendu, décrète :

Art. 1^{er}. — Les dispositions du deuxième paragraphe de l'article 35 du décret du 13 octobre 1851, sont modifiées ainsi qu'il suit :

Les aspirants doivent être âgés de plus de dix-huit ans et de moins de trente ans, au 1^{er} janvier de l'année dans laquelle aura lieu le concours.

Toutefois, les militaires ayant passé cinq ans sous les drapeaux dans l'armée active, et les agents secondaires qui, à l'âge de trente ans, compteraient plus de deux ans de services, peuvent concourir jusqu'à trente-cinq ans.

Art. 2. — Les candidats que le ministre aura déclarés admissibles, à la suite du concours, ne peuvent être nommés conducteurs que lorsqu'ils ont l'âge de vingt-et-un ans révolus et qu'ils ont satisfait aux obligations imposées par la loi militaire.

Les candidats qui seront déjà entrés dans l'administration des Ponts-et-Chaussées comme agents secondaires, seront élevés immédiatement à la première classe de ce grade. Les autres candidats admissibles qui demanderaient à entrer dans l'administration avant l'âge de vingt-et-un ans, seront appelés aux premiers emplois vacants d'agent secondaire et élevés à la première classe.

Le ministre peut, lorsque les candidats déclarés admissibles sortent du service militaire, les soumettre à un stage qui ne doit pas dépasser un an.

Fait à Versailles, le 21 janvier 1878.

Maréchal de MAC-MAHON,
duc de MAGENTA.

MANUFACTURES DE L'ÉTAT.

Les jeunes gens qui désirent entrer en qualité de surnuméraires dans l'administration des Manufactures de l'Etat sont prévenus que, le jeudi 25 avril 1878, il sera ouvert un concours pour le recrutement du personnel de la culture du tabac (2^e série). Pour prendre part à ce concours, ils doivent se faire inscrire avant le 1^{er} avril prochain dans l'une des quinze manufactures de tabacs ci-après désignées :

Bordeaux, Chateauroux, Dieppe, le Havre, Lille, Lyon, Marseille, Morlaix, Nancy, Nantes, Nice, Paris, Riom, Tonneins, Toulouse.

Les inscriptions seront également reçues par tous les chefs de service de l'administration, près de qui les candidats pourront d'ailleurs prendre connaissance du programme. Ils auront alors à faire connaître dans leur demande d'inscription, la Manufacture qu'ils auront choisie comme centre d'examen.

On nous écrit de La Madelaine :

Jeudi dernier, à huit heures du matin, un loup a traversé le village de Constant, commune de Valroufié, et a pris la direction des

bois qui bordent le ruisseau de Nouailhac, où quelques personnes qui couraient auprès, l'ont vu s'arrêter.

Huit ou neuf individus des environs, se sont alors moniés à la bête de fusils, et sont allés à la rencontre de l'animal.

Entourée de tous côtés, poussée par les troqueurs, la bête a pris la direction du sieur Rigal, François, de Miralasse, qui a laissé approcher le loup à 15 mètres de lui, et l'a tué d'un coup de fusil.

Ce loup ne pèse pas moins de 38 kilogrammes.

Nous félicitons ces huit ou neuf personnes, et le sieur Rigal surtout, d'avoir par leur courage, délivré le pays d'un visiteur si incommode.

A la dernière séance de l'Académie des sciences Paris, M. Duclaux a fait l'exposé de l'invasion du Phylloxera dans le Sud-Ouest de la France :

Dans les Charentes, le mal progresse lentement et se maintient à 15 ou 20 kilomètres de la côte. Les îles de Ré et d'Oléron sont encore indemnes. La vallée de la Sèvre est effleurée à Niort, celle de la Boutonne complètement envahie, celle de la Charente atteinte jusqu'à Ruffec. De l'autre côté du plateau du Limousin et dans le bassin de la Gironde, la tache existant depuis 1874 dans la vallée de la Drôme et de la Nizonne, a rejoint vers l'ouest le gros de l'invasion et s'est étendue vers l'est jusqu'à Mareuil et Ribérac.

La jonction de la tache de la Charente avec la tache girondine se fait par Blayo. A partir de ce point, la limite de l'invasion court de l'est à l'ouest, embrassant une grande longueur de la vallée de l'Isle, depuis le Pizon jusqu'à Mossidan, et laissant en dehors deux grosses avant-gardes, entre lesquelles est assis Périgueux, et une autre vers le nord, à Saint-Pardoux-la-Rivière. Quand cette limite de l'invasion rencontre une vallée, elle s'y enfonce profondément. C'est ainsi que la vallée de la Vèze est atteinte jusqu'à Montignac, celle de la Dordogne jusqu'au voisinage de Souillac, celle du Lot jusqu'au delà de Villeneuve avec une avant-garde de 70 kilomètres plus loin, à Saint-Gary.

La vallée de la Garonne est atteinte jusqu'à Moissac, et une colonie nouvelle ayant sans doute pour origine une importation de vignes américaines y apparaît à Toulouse. La vallée du Gers est attaquée jusque près de Lectoure, dans les communes de Saint-Médard, de Goulens et de Bavard; celle de la Baïse montre la maladie jusqu'à peu près à moitié distance entre Monsabeau et Condom. A partir de ce point, l'extension du fléau vers l'ouest est empêchée par l'absence des vignes. Le cours de la Galèse sépare à ce niveau la terre forte du sable des dunes, et, sur toute la rive gauche de la Garonne et de la Gironde, la vigne n'occupe qu'une bande de largeur variable, mais assez étroite.

Cette bande est atteinte dans toute son épaisseur, sauf dans le Médoc, où la maladie occupe les bords du fleuve et laisse en dehors un long ruban de vignes indemnes. M. Duclaux pense que cela est dû au régime des vents régnants.

DEUX OUVRIERS BRULÉS A CAEN.

Un incendie, qui a eu des conséquences déplorables, s'est déclaré mardi à Caen, dans les ateliers de M. Châtel, teinturier.

Le *Moniteur du Calvados* raconte les faits ainsi :

« Deux ouvriers, les nommés Ernest Marc et Alfred Allain, sont montés au troisième étage pour y prendre une tourie de benzine destinée au nettoyage des étoffes. Par suite d'un faux mouvement, cette tourie, pesant 80 kilogrammes, s'est échappée de leurs mains à la hauteur du premier, et s'est brisée. Le liquide se répandant dans l'escalier, a dégagé d'épaisses vapeurs qui bientôt se sont enflammées. On sait que la benzine, si combustible qu'elle soit, ne peut prendre d'elle-même. Il a donc fallu qu'une cause, encore non précisée, en ait déterminé la combustion. Il y a lieu de supposer que l'un des ouvriers fuma sa cigarette au moment de l'accident, et que cette cigarette, s'échappant de ses lèvres, est tombée sur les marches et en a déterminé l'incendie. Le liquide enflammé à traversé l'allée séparant l'escalier de la rue et, coulant dans le ruisseau, a carbonisé le bas des devantures et des portes voisines. Pendant un instant, la voie a été un véritable brasier. Les deux ouvriers, Marc et Allain, couverts de flammes se sont précipités dans la rue.

M. Viénot, musicien, a été atteint avec ses mains le feu qui dévorait les vêtements du premier. Il a constaté que ce malheureux avait l'œil gauche complètement perdu, le visage ravagé et les cheveux brûlés. La prenant par le bras et le faisant asseoir chez lui, M. Viénot a senti que les chairs lui restaient dans les mains. Marc n'a pas un seul instant perdu connaissance. Il a été, d'urgence, transporté à l'Hôtel-Dieu. A la dernière heure, on nous apprend que cet infortuné père de deux enfants est mort dans la matinée.

Allain, s'enfuyant dans la rue, poussait des cris désespérés; plusieurs personnes se sont portées immédiatement à son secours. L'une d'elles l'a enveloppé d'une couverture, et les flammes ont été promptement éteintes. Ses blessures sont aussi graves que celles de Marc. Il a été conduit, sur sa demande, chez sa mère. Pendant cette scène terrible, la bonne de M. Châtel, saisie de frayeur, a sauté par une fenêtre du premier étage sans se blesser.

Les secours ont été promptement organisés par les pompiers. L'incendie, qui, s'il avait éclaté dans la nuit, eût pris de grandes proportions, a été rapidement éteint avec du fumier. Une seconde pompe a été mise en manœuvre.

Les dégâts sont, relativement, peu importants. »

Bulletin météorologique.

Cahors, le 26 janvier 1878.

Thermomètre centigrade. { 9 h. matin + 4°
12 h. » + 5°
4 h. soir. »

HEURES. BAROMÈTRE. CIEL. VENT.
1 h. soir. 755^{mm} Couvert. S. O.
4 h. » » » N.

Temps sombre. — Courtes éclaircies. — Pluie et vent.

Paris, 26 janvier.

Avertissement météorologique, transmis par l'Observatoire de Paris, d'après l'état de l'atmosphère, le 26 janvier, à deux heures du soir :

749^{mm} Toulon. — 755 Besançon, Perpignan. — 760 Cherbourg, Toulouse. — 765 Brest.
Forte hausse du baromètre. Vent N.
Température en baisse. La température est au froid; neige par places.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, le 26 janvier, 3 h. 20, soir.

Hier au soir les ministres anglais ont annoncé au Parlement, que la flotte avait reçu l'ordre d'occuper l'entrée des Dardanelles; mais la connaissance donnée par la Russie des conditions de paix, a fait révoquer cet ordre.

Les dépêches de Constantinople, de Berlin, de Vienne et de St-Petersbourg, considèrent les conditions de paix comme acceptables et plusieurs seraient soumises à un Congrès européen.

Bourse de Paris.

Cours du 26 janvier.

Rente 3 p. %..... 73.60
— 4 1/2 p. %..... 104.00
— 5 p. %..... 110.00

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 25 janv.	CLOTURE précédente
Banque de France.....	3.235	3.235
Crédit foncier.....	637 50	640
Orléans-Actions.....	1.107 50	1.107 50
Orléans-Obligations.....	341 50	340
Suez.....	776 25	770
Italien 5 %.....	73 05	72 75

L'EXPOSITION UNIVERSELLE Illustrée.

Sommaire du numéro de janvier.

Texte : Partie officielle. — Règlement des entrées. — Direction des sections étrangères. — Architectes. — Chronique, par Adelin. — Réception du ministre de l'agriculture et du commerce. — Un nouvel engrais, par Jules Brunfaut. — Annexes au règlement général.
Gravures : Le ministère parlementaire. — Le président de la République à l'Exposition. — Le palais du Trocadéro. — L'Atrium. — Section française. — Un nouvel engrais.

ASSEMBLÉES DES SÉNÉCHAUSSÉES
DU QUERCY

POUR L'ÉLECTION DES DÉPUTÉS

AUX ÉTATS GÉNÉRAUX
DE 1789

PROCS-VERBAUX DES SÉANCES. — LISTES DES DÉPUTÉS.

— CAHIERS DES DOLÉANCES.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale des trois ordres, du seizième jour du mois de mars mille sept cent quatre vingt-neuf de la province du Quercy.

(Suite.)

L'Assemblée, ainsi formée, M. le président en a fait l'ouverture par le discours suivant, qu'il a prononcé assis et couvert, après avoir salué l'Assemblée, et il a dit :

Messieurs,

Permettez, qu'à l'ouverture d'une Assemblée aussi respectable et aussi intéressante, je commence par me féliciter de l'honneur inestimable que je reçois en ce moment.

C'est, en effet, Messieurs, à la charge de grand Sénéchal de cette belle province que je dois l'occasion honorable de vous annoncer la volonté du Monarque bienfaisant qui nous gouverne.

Ce prince a résolu dans sa sagesse de ne plus reconnaître d'autre guide pour l'administration du plus beau royaume que les représentants de sa nation; de ne plus écouter des conseils que ceux qui conduisent au soulagement et au bonheur de son peuple.

C'est Messieurs, d'après cette résolution bien digne du cœur du Roi, que Sa Majesté assemble les États généraux de son royaume et rend à la nation sa véritable grandeur et sa seule existence.

C'est auprès de sa personne sacrée qu'il veut que nous jouissions de ce droit impérisable et cher aux Français : le consentement

de l'impôt et la réforme des abus dans toutes les parties de l'administration.

Ce droit est attesté par l'histoire, attesté par le Champ de Mars de mai, reconnu et confirmé par le Roi le plus puissant qu'aient eu les Français.

Cependant, ce droit précieux que la nation réunie à son Roi possède incontestablement, ce droit conservateur de l'ordre, obstacle insurmontable pour des ministres oppresseurs, dissipateurs ou mal intentionnés; ce droit sans exercice depuis plus d'un siècle et demi s'aneantissait, était presque oublié; enfin, le croiriez-vous, Messieurs, qu'il a fallu un effort de courage pour prononcer le seul mot d'ÉTATS GÉNÉRAUX, mot qui a rappelé au cœur des Français et la noblesse et l'ancienneté de son origine.

Cette voix du patriotisme eût été bientôt étouffée, Messieurs, si elle ne s'était faite entendre au cœur du Roi, dont le règne sera remarquable dans l'histoire par la réforme sévère des abus et par la régénération de l'ancienne Constitution française améliorée et rendue inébranlable.

Cette nouvelle Constitution, Messieurs, en affirmant à jamais le bonheur et la tranquillité des ordres de l'Etat, nous rendra redoutables à nos ennemis qui triomphent de nos malheureuses dissensions.

C'est, Messieurs, d'après des vues aussi heureuses pour le bonheur général, que Sa Majesté a adressé des ordres pour la convocation du Clergé, de la Noblesse et du Tiers-Etat de cette province, et c'est, sans doute, avec une satisfaction vraiment consolante que vous avez pu reconnaître que dans la lettre de Sa Majesté, ainsi que dans le règlement y annexé, il n'y a pas une seule expression qui ne respire le désir de l'ordre et du bonheur général; c'est maintenant à vous, Messieurs, à seconder des vues aussi bienfaisantes par la prompte et sage rédaction des Cahiers des trois ordres, et par l'attention la plus scrupuleuse aux choix des députés de la province aux États généraux.

C'est à votre patriotisme, à votre amour pour le bien public à rejeter toute discussion étrangère ou personnelle, à faire régner dans vos délibérations cet esprit de paix et de modération, sans lequel il est difficile d'atteindre un but essentiel que nous nous proposons.

Voilà, Messieurs, ce que l'on doit attendre des membres respec-

tables qui composent cette assemblée; de vous, ministres de la Religion, aussi distingués par vos vertus que par vos lumières; de vous, gentilshommes dont le premier et le plus beau titre est l'entier dévouement à la patrie; de vous, citoyens respectables reconnus dans le troisième ordre par votre attachement au Roi et à la nation.

La province pouvait-elle se reposer du soin de ses vrais intérêts sur des personnes plus recommandables, et par leur sagesse et par le bon esprit qui les anime.

Le discours de M. le Président a été fort applaudi; il a été suivi de trois autres qui ont été prononcés par un membre de l'ordre du clergé et par deux membres de l'ordre de la noblesse; ces trois discours ont été entendus avec intérêt et satisfaction.

Après quoi il a été procédé à la vérification des pouvoirs donnés aux divers membres de l'ordre du clergé et de celui de la noblesse à l'effet de nommer les députés aux États généraux, ainsi que des procès-verbaux de chacune des Assemblées préliminaires du Tiers-Etat des six sénéchaussées qui composent la province; lesquels procès-verbaux et procurations ont été remis sur le bureau.

Il résulte desdites vérifications que le nombre des procurations pour l'ordre du clergé se portait à deux cent cinquante-trois, et que celui des procurations pour l'ordre de la noblesse était de deux cent trente-six.

Les procès-verbaux des assemblées préliminaires ont porté le nombre des députés du tiers-état, après la réduction faite au quart, à trois cent dix-neuf députés, savoir :

Dans la sénéchaussée de Cahors, à.....	64
Dans celle de Montauban, à.....	62
Dans celle de Figeac, à.....	60
Dans celle de Gourdon, à.....	60
Dans celle de Lauzerte, à.....	58
Dans celle de Martel, à.....	35

(A suivre.)

REVUE BRITANNIQUE

Sommaire des matières de la livraison de Janvier.
 Politique contemporaine. — Question d'Orient. — L'intervention anglo-française dans les affaires d'Orient.
 Administration et organisation militaires. — L'armée française au 1^{er} janvier 1878.
 Esthétique et histoire. — Le noble savoir.
 Histoire naturelle. — L'oiseau-mouche.
 Voyages. — Mœurs. — Le pays flamand. Etude sur les mœurs, les usages, le langage, les croyances et les superstitions de la Flandre occidentale.
 Biographies et portraits littéraires. — Piron de l'Opéra comique.
 Curiosités anecdotiques. — Les petits travers des grands hommes.
 Art militaire. — Génie maritime. — Les torpilles.
 Statistique. — Economie. — Les forces matérielles de l'Empire d'Allemagne. — Pensées diverses. — Poésies : Harpes éoliennes. — Pas à pas.
 Correspondances de la Revue Britannique.
 Correspondance d'Allemagne. — Coquetteries parlementaires du grand chancelier. — M. Bauer contre les sophistes. — L'histoire naturelle de la femme et M. Baerenbach. — L'histoire naturelle du diable. — Olympie, voyage. — La musique à Berlin.
 Correspondance d'Amérique. — Statistique financière. etc. — La question des monnaies devant le congrès. — Expériences sur l'instruction universitaire donnée également aux deux sexes. — Les chinois en Californie. — Un banquet littéraire.
 Correspondance d'Italie. — Victor-Emmanuel. — Le père Carci.
 Correspondance de Londres. — La paix ou la guerre? — Leurs grèves et leurs fonds secrets. — Les communistes anglais. — Association contre la vaccine. — Les livres du mois : les derniers Stuarts. — Mémoires d'un forçat. — Vie d'un grand industriel. — Les romans. — Expositions de musique.
 Chronique et bulletin bibliographique. — Débuts funèbres de l'année. — Les demi-dieux modernes. — L'art flamand de M. Michiels. — Livres nouveaux. — Théâtres.
 LE TOUR DU MONDE Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 890^e livraison. (26 janvier 1878). — Texte : Huit jours d'ambassade à Hué (royaume d'Annam), par M. Brossard de Corbigny, lieutenant de vaisseau, attaché à la mission. 1875. Texte et dessins inédits. — Onze dessins de P. Kauffmann, J. Lavée et E. Ronjat.
 Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire

de la 269^e livraison (26 janvier 1878). — TEXTE : Montluc le Rouge, par Alfred Assolant. — Le Verre, par P. Vincent. — Quatre victimes, par J. Girardin. — Cousine Marie, par mademoiselle Gourand. — Guérison et Morsure, par H. de la Blanchère.
 Dessins : Sahib, Féral, Marie, Faguet.
 Hachette boulevard St-Germain, 79, Paris.

Chacun sait combien le goudron est un médicament précieux dans les cas de bronchite, phisie, catarrhes, rhumes, et en général contre les affections des bronches et des pommons.

Malheureusement, bien des malades à qui ce produit serait utile, ne l'emploient pas, soit à cause de son goût qui ne plaît pas à tous, soit à cause de l'ennui que leur donne la préparation de l'eau de goudron.

Aujourd'hui, grâce à l'ingénieuse idée de M. Guyot, pharmacien à Paris, toutes les répugnances, plus ou moins justifiées du malade, ont cessé d'exister.

M. Guyot est parvenu à enfermer le goudron sous une mince couche de gélatine transparente, et à en former des capsules rondes de la grosseur d'une pilule. Ces capsules se prennent au moment du repas et s'avalent facilement sans laisser aucun goût. Aussitôt dans l'estomac l'enveloppe se dissout, le goudron s'émulsionne et s'absorbe rapidement.

Ces capsules sont d'une conservation indéfinie ; à ce point que, d'un flacon déjà entamé, celles qui restent ont conservé toute leur efficacité au bout de plusieurs années.

Les Capsules de Goudron de Guyot offrent un mode de traitement rationnel et qui ne revient pas à plus de dix ou quinze centimes par jour, et dispense de l'emploi de toute espèce de tisane.

Comme tous les bons produits, les capsules de goudron de Guyot ont soulevé de nombreuses concurrences. M. Guyot ne peut garantir que les flacons qui portent sur l'étiquette sa signature imprimée en trois couleurs.

Dépôt à Cahors, pharmacie Vinet et dans la plupart des pharmacies.

6

Le sieur Baret, de Paris, atteint d'un asthme depuis plusieurs années, ne pouvait res-

ter couché sans éprouver des suffocations violentes qui menaçaient de l'étouffer ; depuis plus de trois années, il était réduit à passer la nuit dans un fauteuil. Sur les conseils du professeur Lecomte, il fit usage des Cigarettes indiennes, de M. GRIMAUD et C^o : le soulagement fut immédiat ; dès ce moment, les souffrances cessèrent ; au bout de quelques jours, il put se coucher, et, chaque fois qu'il éprouvait un accès, l'aspiration de quelques bouffées de fumée de cigarettes suffisait pour le calmer.

MALADIES DES YEUX

Traitement des maladies des yeux, sans opérations, par une méthode nouvelle employée avec succès depuis nombre d'années en Angleterre et en Allemagne, et propagée en France par MM. Meyer, oculiste-opticien, et Panisset, docteur médecin. Guérison radicale des affections telles que : cataracte, amaurose, lésions du corps vitré, de la rétine et du nerf optique, strabisme, (Loucherie) maladies des paupières et des voies lacrymales, paralysies des nerfs moteurs, etc. etc... Les myopes et les presbytes ont tout intérêt à consulter ces spécialistes.

Les guérisons innombrables obtenues et que l'on obtient chaque jour dans la plupart des maladies, même dans celles réputées incurables, démontrent la supériorité incontestable de cette méthode rapide et naturelle, qui s'applique à toute maladie provenant du sang, et en particulier aux cas suivants :

Goutte, névralgies, rhumatismes, paralysies, affections de l'estomac et de la poitrine, asthme, esquinancie, angine, croup, maladies des voies urinaires.....

Voir dans la Gazette des hôpitaux et dans la France Médicale, le rapport présenté à ce sujet à l'Académie de médecine de Paris par le Docteur Gibert.

MM. Meyer, oculiste-opticien, et Panisset, docteur médecin recevront à Cahors, hôtel des Ambassadeurs, dimanche, 27, 28, 29 janvier ; à Gourdon, hôtel de l'Écu de France, mercredi 30, 31 janvier ; à Figeac, hôtel Miral, hôtel de Voyageurs, vendredi 1^{er}, 2, 3 février.

MAUX D'ESTOMAC. GASTRITE

Les personnes âgées, faibles de poitrine, malades de l'estomac ou des intestins, les convalescents, auxquels l'usage du chocolat et du café est interdit, trouveront dans le **Racahout de Delangrenier**, un déjeuner nutritif, réparateur, et aussi agréable que facile à digérer. Dépôts dans chaque ville. (Se méfier des contrefaçons.)

MERRAINS ETRANGERS

B. GAIRARD et FILS à Bordeaux, 68, cours St-Louis, 69, cours Balguerie St-Embergte, quai de Cat ; L'AVEUR. Maisons à Marseille, Nîmes, pour l'importation à Trieste et Sissek (Autriche). La seule maison qui fasse elle-même, en Autriche, l'achat au producteur et l'expédition de ses merrains. En 1874, 1875, 1876 le chiffre de ses ventes a dépassé 36 millions de pièces. Vente en Gros, Demi-Gros, Détail.

L'ÉCLAIREUR FINANCIER

Paraît tous les Dimanches.

Résumé de chaque numéro : Informations financières.

2 fr. Causerie financière. Bilans. Revue de la Bourse. Recettes des Chemins de fer. par Chronique des valeurs. Correspondances. Assemblées d'Actionnaires. Cou- AN pons échus. Listes des tirages. Cours 2 AN des valeurs.

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement.

Paris. — 45, rue Vivienne 45, — Paris.

Envoyer mandat ou timbres postes.

PLANS DE VIGNE

M. BATAILLE, ex-Notre, propriétaire des vignobles du chât. de Chambert (Grézels, Floressas) tient à la disposition du public des plans de toute espèce, notamment d'Auxerrois-Méridan. On trouvera aussi dans ses vastes pépinières des barbus d'un an, également de toute espèce.
 Prix, Emballés, remis en gare de Puy-l'Évêque : Les plans sans racines, les 1,010, 1^{er} choix 5 fr.; 2^e ch. 3 f. 50 Les barbus d'un an, id. id. 50 fr.; id. 35 f.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

Livret des Familles

MM. les Maires du Département du Lot trouveront à Cahors, imprimerie Layton, le LIVRET DE FAMILLE à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS

M. PONTIÉ

BOULEVARD SUD, A CAHORS

AVIS IMPORTANT

La Maison PONTIÉ, connue par son honorabilité depuis plus de 40 ans, n'a pas l'habitude de faire des annonces dans les journaux. Cependant ayant appris que le bruit courait qu'il allait céder son fond de commerce, M. Pontié a cru prudent de recourir à la voie des journaux pour démentir cette nouvelle, et informer sa nombreuse clientèle qu'il vient au contraire de donner plus d'extension à son commerce. A cet effet, il a augmenté ses achats de nouveautés en tout genre, et crée un rayon bien assorti de Toiles fil, coton, calicots ; Linge de table, Lingerie confectionnée pour dames, et Chemises pour hommes.

Spécialité de Corbeilles de mariage, Châles cachemire des Indes et français ; Soieries noires et en couleurs pour robes, depuis 4 fr. le mètre et au-dessus ; Fourrures, Manchons et Boa, depuis 3 fr. et au-dessus ; Velours soie et anglais ; Fantaisies laines pour robes, depuis 40 cent. le mètre et au-dessus ; Confections en drap velour et en fourrures pour dames ; Tapis d'appartements en tout genres ; Etouffes pour meubles ; Couvertures laine et coton.

Grand assortiment de Draperies pour Hommes

On envoie des Echantillons, des Cartons de châles, et des Confections à condition, à toutes les personnes qui en font la demande.

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la Maison.

Pour Monsieur Pontié,
 Le gérant de la Maison,
 Jacques Fontès.

Atelier de Reliure

CARTONNAGES, BOITES EN TOUS GENRES.

J. SARRAZIN, FILS

rue Brives, près le boulevard Sud, à Cahors.

PRIX MODÉRÉS.

LAFFARGUE, CONSTRUCTEUR

MÉCANICIEN, breveté s. g. d. g.

A PRAYSSAC (LOT)

Manège Laffargue spécial pour batteuses à bras (système Suisse) Moulins à farine, Pompes d'irrigation, Scieries, etc.

Manège seul, prix 400 fr.. Manège avec batteuse, 600 fr. Deux chevaux en 10 heures font rendre à la machine 60 hectolitres de blé. — Ventilateurs de 60 à 100 fr. — Trieurs de grains pour agriculture et meunerie de 185 à 250 fr. — Charrue vigneronne à brancards pour un cheval 55 fr. — Pressoir à vendange, système universel Mabilbe de 170 à 1,000 fr. — Fouloirs à vendange de 60 à 170 fr. — Presse à huile Laffargue de 700 à 800 fr. — Turbines à chambre d'eau en fonte, pour moulins de ruisseaux, permettant d'utiliser les eaux d'été et celles d'hiver avec de grandes variations de chute (la dépense d'eau peut varier de simple au double sans perte de rendement.) — Huilerie, Transmission du mouvement, etc. Etant en relation avec la majorité des constructeurs, M. Laffargue s'engage à fournir toutes les machines que l'on désirera, garanties bonnes de fonctionnement et de solidité. — NOTA. Pour éviter tout retard, prière d'envoyer les demandes de machines quelque temps avant l'époque où on désirerait s'en servir. — Se méfier des contrefaçons.

DIESTIONS ARTIFICIELLES
VIN CHASSAING
 BI-DIGESTIF DE PEPSINE ET A LA DIASTASE
 Agents naturels et indispensables de la DIGESTION
12 ans de succès
 contre les DIGESTIONS DIFFICILES OU INCOMPLÈTES, MAUX D'ESTOMAC, DYSPÉPSIES, GASTRALGIES, PERTE DE L'APPÉTIT, DES FORCES, AMAIGRISSEMENT, CONSUMPTION, CONVALESCENCES LENTES, VOMISSEMENTS...
 PARIS, 6, Avenue Victoria, 6
 Se trouve dans les principales pharmacies.

LE MONITEUR des VALEURS A LOTS
 PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES
 Propriété de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT (société anonyme) au capital de UN MILLION CINQ CENT MILLE FRANCS
 Siège social, 46, rue La Fayette, Paris.
1 FRANC par la liste officielle des tirages de toutes les valeurs.
 Le mieux renseigné et le plus complet de tous les journaux financiers.
 On s'abonne à Paris, 46, rue La Fayette.
 Nota. — Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste.

DREYFUS FRÈRES & C^o

DE PARIS 21, BOULEVARD HAUSSMANN, 21 Concessionnaires du **GUANO DU PÉROU**

Loi du 11 Novembre 1869

GUANO DISSOUS DU PÉROU

Convention du 15 Avril 1874

DEPÔTS EN FRANCE
 Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et C^o.
 Brest, chez M. E. VINCENT.
 Cette, chez MM. A.-G. BOYE et C^o.
 Cherbourg, chez M. Ernest LIAIS.
 Dunkerque, MM. C. BOURDON et C^o.
 Havre, chez M. E. FICQUET.
 Landerneau, chez M. E. VINCENT.
 La Rochelle, d'ORBIGNY, FAUSTIN fils.
 Lyon, chez M. Marc GILLIARD.
 Marseille, chez MM. A.-G. BOYE et C^o.
 Melun, chez M. LE BARRE.
 Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD.
 Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN et Nazaïre, MM. JAMONT et HUARD.

PAPIER WLINSI

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie ; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompt. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, grippe, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples : une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 fl. : 1,50. Se méfier des contrefaçons.

LA VELOUTINE
 EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
 PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
 Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
 PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

SULFURÉES, SODIQUES ET CALCICIQUES
EAUX-BONNES
 B.-Pyrenées. — Saison 15 Mai — 15 Octobre.
 Rhume, Bronchite, Angine, Granulations, Laryngite, Aphonie, Catarrhe, Coqueluche, Asthme, Pleurésie, Lymphatisme.
 Uniques contre la Phthisie pulmonaire.
 Dépôt dans toutes les Pharmacies.